

DIRECTION GÉNÉRALE

Le Directeur

Décision n° 2024-34
portant délégation de signature du Directeur
pour le Coordonnateur Général des Soins

Le Directeur du Centre Hospitalier Léon Binet de PROVINS,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L.6143-7 relatif aux responsabilités du Directeur et les articles D.6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion en date du 9 décembre 2022 maintenant en détachement Monsieur Claude-Henri TONNEAU, Directeur d'hôpital (hors classe), dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier de Provins et des EHPAD de Nangis et de Donnemarie-Dontilly, à compter du 2 janvier 2023 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2024 nommant Monsieur Anthony TUYTTEN' dans le corps des Directeurs des soins, à compter du 1^{er} Janvier 2025 et affectant Monsieur Anthony TUYTTEN au Centre Hospitalier de Provins et aux EHPAD de Nangis et de Donnemarie-Dontilly en qualité de Coordonnateur général des soins du GHT « Provins – Est Seine-et-Marne »,

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Anthony TUYTTEN à l'effet de signer les actes et documents relevant des attributions de la Coordination Générale des Soins.

• En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Anthony TUYTTEN, délégation est donnée à :

- Madame Gaëlle COTTEREAUX, adjointe du Coordonnateur Général des Soins, à l'effet de signer, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes relevant de la Coordination Générale des Soins.

- Au quotidien, délégation est donnée à :

- Madame Gaëlle COTTEREAUX, adjointe du Coordonnateur Général des Soins, à l'effet de signer toutes pièces et correspondances relatives, d'une part, à l'accueil des stagiaires relevant de la Coordination Générale des Soins et, d'autre part, au processus de recrutement, de mobilité, d'évaluation des agents relevant de la Coordination Générale des Soins.

Article 2 : La présente décision sera communiquée aux intéressés pour application, à la Trésorerie des Hôpitaux du Sud Seine-et-Marne, pour information, et publiée au recueil des actes administratifs de Seine et Marne.

Fait à PROVINS, le 31 Décembre 2024

Le Directeur,



Claude-Henri TONNEAU

Signatures pour notification,

Date :

Anthony TUYTTEN
Coordonnateur Général des Soins

Date :

06/01/25

Gaëlle COTTEREAUX,
Adjointe du Coordonnateur Général des Soins